

pas l'intention de prolonger la loi sur le développement et les prêts municipaux ou d'en élargir la portée. Les municipalités qui ont présenté des demandes à leur gouvernement provincial il y a déjà un certain temps alors que les fonds attribués à leur province étaient épuisés, se trouveront maintenant écartées uniquement parce qu'elles figurent au bas de la liste et que leurs demandes n'ont pas été étudiées avant l'épuisement des fonds. Il me semble fort injuste que ces municipalités dont les demandes ont été examinées tardivement, sans qu'elles y soient pour rien, ne puissent jouir des avantages de cette mesure législative.

Or, le ministre explique qu'il ne demandera pas au Parlement d'accroître les fonds disponibles aux termes de cette loi parce que la situation du chômage est maintenant satisfaisante. Ce sera du nouveau pour tous les Canadiens, puisque les chiffres du chômage sont encore beaucoup plus élevés au Canada que dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Si le gouvernement doit mettre fin au programme sous prétexte que le chômage n'est pas un problème grave, il devrait au moins le maintenir dans les régions où la proportion des chômeurs dépasse la moyenne nationale. S'il le supprime d'un bout à l'autre du Canada parce que le ministre des Finances, assis dans sa tour d'ivoire, pense que le chômage a disparu, il créera beaucoup de ressentiment au pays.

Avant d'arriver au pouvoir aussi bien qu'avant de présenter cette mesure législative, le gouvernement a donné l'impression que la loi sur le développement et les prêts municipaux répondait aux demandes, faites par les gouvernements provinciaux et la conférence des maires et municipalités, en vue d'une banque de prêts municipaux ou d'un fonds municipal permanent auquel les municipalités pourraient avoir recours en cas de besoin. Telle est bien l'impression que le parti libéral a voulu créer au Canada. Mais le ministre vient maintenant dire aux municipalités que la mesure n'était que temporaire, que les fonds sont épuisés et qu'il n'entend pas poursuivre le programme.

Voilà qui va causer beaucoup de mécontentement et d'insatisfaction. Le gouvernement laisse passer une occasion exceptionnelle d'aider à l'amélioration des services municipaux au Canada. Notre parti soutient depuis des années que le Canada néglige affreusement ses services municipaux et sociaux. Et, maintenant, parce que les municipalités ne pourront plus bénéficier de cette loi, il leur faudra abandonner maints projets qu'elles allaient entreprendre.

A mon avis, monsieur l'Orateur, les municipalités vont être fort déçues et sans doute

le ministre n'a-t-il pas fini d'en entendre parler.

[Français]

M. Maurice Côté (Chicoutimi): Monsieur le président, l'annonce que vient de nous faire l'honorable ministre des Finances (M. Gordon) relativement à la discontinuation du régime des prêts aux municipalités nous semble très regrettable, étant donné le nombre de prêts qui ont été effectués durant la courte période au cours de laquelle cette loi a été en vigueur. Au fait, 1,500 prêts ont été consentis à 1,000 municipalités. Cela signifie que les municipalités ont un grand besoin d'emprunter pour réaliser leurs projets d'embellissement et d'amélioration. Or, on va désormais les empêcher de bénéficier de prêts à des taux avantageux.

On sait, par ailleurs, tous les emprunts qui sont contractés par l'intermédiaire des courtiers en valeurs mobilières. Naturellement, le montant qui a été emprunté par l'intermédiaire de ladite loi est très minime, parce que ce sont des centaines et des centaines de millions qui ont été prêtés par l'intermédiaire des courtiers en obligations. Cependant, monsieur le président, cette loi n'est pas allée assez loin jusqu'à présent. Nous aurions dû créer une banque de crédit municipal, ainsi que nous l'avons préconisé à la Chambre. A mon sens, le moment serait propice pour l'établissement d'une telle banque, afin que l'on puisse abaisser les impôts municipaux et permettre certains développements, comme le disait l'honorable secrétaire d'État (M. Lamontagne) dans le magnifique discours qu'il prononçait hier ou ces jours derniers et au cours duquel il incitait les municipalités à faire de l'embellissement et des développements de toutes sortes en vue du centenaire de la Confédération. Seule une banque de crédit municipal pourrait consentir des prêts au taux administratif, permettant ainsi aux municipalités d'effectuer ces travaux.

Quelqu'un a suggéré, tout à l'heure, qu'on devrait maintenir ce régime de prêts dans les régions qui sont défavorisées. C'est évidemment une proposition très intéressante parce que les régions défavorisées ont besoin, plus que d'autres, de facilités d'emprunts à taux réduit.

Monsieur le président, j'incite donc l'honorable ministre des Finances à reviser sa décision et à penser à la création d'une banque de crédit municipal qui aiderait les municipalités en leur prêtant de l'argent au taux administratif.

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, nous avons été très heureux d'entendre l'honorable ministre des Finances